



possibilité de refuser garde alternée?

Par **celdon**, le **17/02/2011** à **15:03**

Bonjour,

Mon ex femme a la garde de notre fils de 7 ans, autiste. Je le prends 1 week end sur 2, plus 2 fois par semaine, plus la moitié des vacances. Le jugement de divorce ne stipulait qu'1 week end sur 2 et la moitié des vacances. Je verse 1 pension alimentaire à mon ex, et elle perçoit également une allocation enfant handicapé. Elle voudrait que je prenne encore plus souvent notre fils, sachant que je travaille et pas elle, cela m'est impossible. Elle menace de demander la garde alternée, que puis je faire? quelles seraient les conséquences financières? puis je refuser?

puis je demander un réexamen de la pension à la baisse, sachant que je le prends déjà plus que prévu?

Par **Laure11**, le **17/02/2011** à **17:55**

Vous pouvez toujours refuser la garde alternée, mais c'est le JAF qui décidera.